

# La critique de l'utopie à l'âge des Lumières et le problème de l'anti-utopie\*

---

RADU TODERICI

L'HISTOIRE DE l'utopie au XVIII<sup>e</sup> siècle nous met devant un paradoxe : tandis que les dictionnaires de l'époque intègrent le concept « d'utopie », et les traités savants tracent un contour, quelque vague qu'il soit, d'un genre utopique<sup>1</sup>, il y a simultanément d'autres textes qui, tout en gardant intactes les conventions du genre établies par Thomas More dans *Utopie*, présentent des sociétés qui ne sont plus des modèles d'organisation sociale et d'exercice des vertus publiques. Certains de ces textes semblent même préfigurer les anti-utopies modernes du XX<sup>e</sup> siècle. Certes, cela est dû, en grande partie, aussi à une illusion rétrospective, dénoncée comme telle par Peter Kuon dans une évaluation de la bibliographie critique concernant les textes anti-utopiques du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup> ; selon Kuon, les épisodes anti-utopiques du roman *Cleveland* de l'abbé Prévost, des *Voyages de Gulliver* de Jonathan Swift, de *La Fable des abeilles* de Bernard Mandeville, ainsi que le scepticisme anti-utopique de Voltaire dans *Candide* ou celui de l'*Histoire des Galligènes* de Charles François Tiphaigne de la Roche ne seraient pas dirigés autant vers l'utopie *sui generis*, que vers une réévaluation critique d'une tradition des « républiques imaginaires », spécifique au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle. Ces « républiques imaginaires » ne sont pas, à proprement dit, des modèles politiques, mais des modèles moraux parfaits au regard desquels la société humaine imparfaite est mesurée. Par conséquent, comme le montre Kuon<sup>3</sup>, les textes anti-utopiques « canoniques »<sup>4</sup> des Lumières mettent en discussion justement le fonctionnement hypothétique d'une société basée sur les vertus publiques que proposait l'utopie classique. À la place de la vie ordonnée et harmonisée qui résulte de l'élimination des vices antisociaux (l'orgueil, l'avarice, l'oisiveté), les anti-utopies des Lumières décrivent des sociétés possibles, mais qui se trouvent en permanence menacées par l'anarchie ou la dissolution, justement en raison du conflit entre les passions individuelles et l'ordre abstrait que supposait l'organisation interne de la société utopique.

Une telle analyse, malgré la subtilité avec laquelle elle superpose la crise du genre utopique et la « crise de la conscience européenne » théorisée par Paul Hazard, comporte

\*. This work was supported by the Romanian National Authority for Scientific Research within the Exploratory Research Project PN-II-ID-PCE-2011-3-0061.

un désavantage : elle élude, partiellement, la recherche des liaisons de la pensée utopique et anti-utopique du XVIII<sup>e</sup> siècle avec les théories politiques de l'époque. L'image qui en résulte est celle d'un genre, respectivement l'utopie, qui se transforme sous l'influence de nouvelles théories sur la nature humaine, ou, dans les termes de Kuon, de l'« anthropologie séculaire » produite par cette crise de la conscience européenne<sup>5</sup>. Or, le concept d'« anthropologie séculaire » indique trop vaguement les domaines proprement dits à l'intérieur desquels se développent les idées qui mènent finalement à une redéfinition du contenu de l'utopie. La transformation la plus visible est celle de la morale et, en ce sens, la perspective de Kuon est justifiée ; les discussions concernant le rôle bénéfique ou nocif des passions offrent aux adversaires de l'utopie des arguments qui s'opposent à elle, tandis que dans les textes utopiques l'accent commence à être mis sur le bon usage des passions pour l'intérêt commun<sup>6</sup>. Cependant, vers la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la théorie politique commence à prendre en considération la possibilité théorique des utopies. Comme nous allons le voir, cette critique des utopies du point de vue de la politique reprend une partie des arguments d'ordre moral que les auteurs comme Mandeville avaient proposés vers le début du siècle, mais elle impose aux projets utopiques une série de nouvelles exigences que nous allons voir ensuite transférer à l'intérieur des textes anti-utopiques comme l'*Histoire des Galligènes* de Tiphaigne de la Roche.

Certes, un découpage précis de ce passage d'une critique morale à une critique issue de l'intérieur des théories politiques peut toujours tomber dans le piège de la généralisation : dans la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'exception notable d'une dissertation en latin, dédiée aux « républiques imaginaires », parue dans l'espace allemand et signée par un certain Henricus ab Ahlefeld<sup>7</sup>, il y a très peu de textes qui mentionnent la littérature utopique, autrement que par accident et, la plupart des fois, dans le cadre de certaines formulations rhétoriques par lesquelles on confronte des mesures politiques désirables ou réalistes et des mesures irréalisables, donc utopiques. Face à une quantité difficilement appréciable de ce genre d'allusions aux textes utopiques, retrouvables chez des auteurs extrêmement différents, de Leibniz à l'abbé de Saint-Pierre, et où les arguments politiques se joignent à ceux moraux, le dialogue polémique concernant l'utopie et la possibilité de sa mise en pratique est presque inexistant. De ce point de vue, l'apparition en 1715 de la traduction de Nicolas Gueudeville d'après l'*Utopie* de More produit l'une des rares polémiques autour des significations de l'utopie classique du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le titre interminable de l'édition de Gueudeville, expressif pour la position du traducteur<sup>8</sup> et les textes introductifs de celui-ci, laissent ouverte la possibilité d'une mise en pratique de la société utopique, faisant allusion à une possible perfectibilité de l'être humain. Cette interprétation de l'*Utopie* de More ne passe pas inaperçue à l'époque ; les critiques modérées de la *Bibliothèque ancienne et moderne*, le journal édité par Jean Le Clerc, qui apprécie sceptiquement l'applicabilité des lois utopiques<sup>9</sup> sont accompagnées des attaques plus virulents à l'adresse du contenu politique de la traduction dans une recension du *Journal de Trévoux*<sup>10</sup>. Vers le milieu de XVIII<sup>e</sup> siècle, Gaspard de Réal de Curban reprend dans le dernier volume de son traité encyclopédique, *La Science du gouvernement*, les remarques caustiques à l'adresse de Gueudeville et des textes liminaires qui accompagnaient son traduction, continuant dans un sens la polémique initiale<sup>11</sup>. La différence notable entre les deux épisodes de la réception de la traduction de

Gueudeville est liée, cependant, trop peu au contenu des critiques qui lui sont adressées et se réfère plutôt à la relation entre le texte de More et d'autres textes similaires, qui peuvent être encadrés dans un genre commun. Au moment où Réal de Curban reprend l'analyse du texte de More, il fait déjà des renvois à l'intérieur du texte à la *République* de Platon et à *La Cité Du Soleil* de Campanella, unifiant génériquement ces textes et se prononçant, tant dans l'article dédié à l'*Utopie*, que dans l'introduction du premier volume de *La Science du gouvernement*, contre la désirabilité d'une société similaire à celle proposée par les trois auteurs. Au premier regard, Réal de Curban ne fait rien d'autre que synthétiser les diverses critiques disparates dirigées contre les textes utopiques, mais il est question aussi de la ré-contextualisation de ces textes, dans la mesure où ils font partie dans *La Science du gouvernement* d'un corpus plus large d'œuvres politiques – une innovation modeste, mais qui est imitée par la plupart des traités encyclopédiques français qui apparaissent après le traité de Réal de Curban, à l'exception notable de l'*Encyclopédie* luministe<sup>12</sup>. *La Science du gouvernement* peut ainsi être considérée comme le résultat indirect d'un effort continu de classification des textes utopiques dans un genre à part.

Bien sûr, les distinctions génériques autour de l'utopie au XVIII<sup>e</sup> siècle semblent rudimentaires en comparaison avec le corpus utopique moderne. Sous des étiquettes souvent hétérogènes, les traités des Lumières ne font autre chose qu'approcher les textes similaires, qui représentent la plupart du temps, en rapport avec la production utopique abondante de l'époque, seulement des exemples typiques. Georges Benrekassa a été parmi les premiers à observer cette tendance des classificateurs du XVIII<sup>e</sup> siècle d'approcher les œuvres utopiques similaires, appelant la liste des exemples qui en résulte „série utopique”<sup>13</sup>. Or, ces séries exemplaires commencent à être utilisées systématiquement à partir du XVII<sup>e</sup> siècle : Gabriel Naudé dans sa *Bibliographia politica* (1633) et Charles Sorel dans *La Bibliothèque françoise* (1664) mentionnent déjà un nombre minimal de textes utopiques à l'intérieur d'une liste bibliographique dédiée à la littérature politique<sup>14</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces séries de textes exemplaires sont amplifiées et actualisées sur plusieurs filières. Il s'agit d'abord des quelques traités bibliographiques de l'espace allemand rédigés en latin, qui se revendiquent plus ou moins explicitement de Naudé, comme la *Bibliotheca-politico heraldica selecta* de Carl Arnd (1704) ou *Bibliographia antiquaria* de Johann Albert Fabricius (1713)<sup>15</sup>. Dans l'espace français, les séries utopiques apparaissent surtout dans le contexte de certaines classifications littéraires des utopies, en commençant avec la préface de l'abbé Desfontaines placée en tête de sa traduction des *Voyages de Gulliver* et en continuant avec Nicolas Lenglet Dufresnoy qui identifie un certain nombre d'utopies avec les « romans de politique »<sup>16</sup>. Une démarche similaire peut être retrouvée dans les traités bibliographiques de l'auteur allemand Johann Heinrich Samuel Formey ; celui-ci identifie alternativement les utopies avec des « voyages allégoriques », des « républiques imaginaires » ou des « romans » dans *Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse, mais choisie* (1746) et dans *Principes élémentaires des belles-lettres* (1760)<sup>17</sup>. Or, les séries exemplaires de Desfontaines, Dufresnoy et Formey reflètent proportionnellement le grand nombre de textes utopiques qui apparaissent en France à partir de la dernière partie du XVII<sup>e</sup> siècle ; parallèlement sur le territoire anglais, les exemples typiques sont restreints en général à la *République* de Platon, à l'*Utopie* de More et à l'*Océana* de Harrington<sup>18</sup>, et cette liste minimale devient un lieu commun une fois avec l'apparition

en 1752 de l'essai de Hume « Idea of a Perfect Commonwealth », étant reprise telle quelle par des auteurs comme Robert Wallace ou Louis de Beausobre<sup>19</sup>.

Il est difficile à établir en quelle mesure un auteur comme Réal de Curban connaissait de telles classifications des œuvres utopiques. La sélection minimale des auteurs analysés dans le huitième volume de *La Science du gouvernement* suggère plutôt l'ignorance de celui-ci concernant les efforts contemporains d'actualiser la liste de « républiques imaginaires » ou des romans politiques. Les textes auxquels Réal de Curban dédie un article sont, à l'exception de la *République* de Platon, considérée comme un modèle de More, des utopies classiques appartenant au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle : l'*Utopie*, *La Nouvelle Atlantide*, *La Cité du Soleil*, *Mundus alter et idem* de Hall, *Télémaque* et l'*Océana* de Harrington. Sans se rapporter à une classification existante, il fait, cependant, à l'intérieur des articles individuels des références constantes aux autres œuvres similaires ; occasionnellement, il se rapporte de façon critique aussi à l'idée de système de gouvernement parfait qui les unifie :

*Une forme de Gouvernement parfaite est un être de raison, parce qu'un bonheur complet, à tous égards, n'est pas fait pour être le partage des hommes, & que la sagesse humaine, avec les plus grands efforts, ne peut se promettre que de diminuer la mesure du mal sur la terre. Qu'on fasse, tant qu'on voudra, des plans pour trouver une Constitution d'Etat qui n'ait aucun défaut ; qu'on cherche avec soin le moyen de gouverner les hommes plus sûrement & de les rendre meilleurs ; qu'on invente, au gré de l'imagination, une forme de Gouvernement plus parfait que la République de Platon, que l'Atlantis de Bacon, que l'Utopie de Morus, que la Cité du Soleil de Campanella, & s'il est possible, que le Roman de Fenelon, on pourra bien trouver l'idée d'un Gouvernement parfait, mais il en faudra toujours demeurer à la speculation, quoiqu'il soit utile de présenter aux hommes l'idée de la perfection, pour les encourager à en approcher. Cette idée, dès qu'on voudra la réduire en pratique, paroîtra ce qu'elle est, une vraie chimère.<sup>20</sup>*

Que représentent ces écrits pour Réal de Curban ? Dans un sens, ils sont des textes politiques, à cause de leur contenu ; en même temps, à cause de leur composante fictionnelle, ils font partie d'une espèce ambiguë, une sorte de littérature qui se trouve à la portée du législateur ou du philosophe : « Ces sortes d'ouvrages sont pour un politique ce que les Romans sont pour les autres lecteurs »<sup>21</sup>. Pour Réal de Curban, les textes utopiques proviennent d'un effort imaginatif et délibéré de se détacher des données pragmatiques de la politique. C'est d'ici que proviennent également les deux défauts majeurs de ceux-ci – d'un côté, ils mélangent, du fait de leur ignorance, les diverses composantes de l'état, de l'autre ils ignorent la nature corrompue de l'homme, et donc l'impératif connexe d'élaborer une législation qui prenne en considération les vices et les passions.

*Ils se sont peut-être imaginés qu'en élargissant la base du Gouvernement, ils élèveroient un édifice plus magnifique, & ils ont formé des projets romanesques, pour tirer de l'essence de la société civile des effets contraire à sa nature, & qu'elle ne peut par conséquent produire. Au lieu de dépendre le Gouvernement tel qu'il est, tel qu'il peut être,*

ils en ont défiguré le tableau, en confondant toutes les parties dont un Etat est composé. Politique, Sacerdoce, Magistrature, Art Militaire, Science, Négoce, Commerce civil tout dans leurs ouvrages se trouve confondu dans un groupe monstrueux où rien ne conserve ses caractères distinctifs. Que s'ils ont voulu proposer aux hommes le modèle le plus parfait du Gouvernement, pour les exciter à l'amour de la perfection, & pour les engager à la pratique de ce qui s'en éloigne le moins, ils auroient dû considérer que tout plan est illusoire, quand il est absolu impracticable, & que tous les plans humains doivent supposer les vices & les passions des hommes, puisq'en effet ceux qui gouvernent & ceux qui sont gouvernés, sont pleins de vices & des passions.<sup>22</sup>

La critique de Réal de Curban est à la fois politique et morale ; elle suppose un ordre naturel sur lequel se collent les institutions déjà existantes et un homme qui doit être gouverné selon ses défauts. L'argument moral contre l'utopie peut être facilement associé à une ligne de pensée comme celle discutée par Kuon, où on met en discussion une société basée exclusivement sur des vertus ; des formes précoces de cette critique contre les projets utopiques peuvent être trouvées à partir de Pierre Bayle<sup>23</sup>. L'argument politique contre les utopies de Réal de Curban provient cependant d'une source différente. En fait, une bonne partie du texte cité plus haut est prise presque mot-à-mot de la traduction, copieusement éditée par rapport à l'original, d'Etienne de Silhouette d'après le traité de l'auteur anglais William Warburton, *The divine legislation of Moses demonstrated*, paru en 1742 sous le titre de *Dissertations sur l'union de la religion, de la morale, et de la politique*<sup>24</sup>. Or, Warburton fait référence dans son texte aux auteurs d'utopies comme à des « political romancers » (Silhouette paraphrase, appelant les œuvres utopiques « Romans politiques »<sup>25</sup>), discutant *Les Voyages de Gulliver* dans la descendance de la République platonicienne ; quand Réal de Curban se réfère donc à ces « projets romanesques » des auteurs d'utopies, nous pouvons soupçonner qu'il se réfère à une nomenclature relativement connue au moment où il écrit son traité.

Il est facile à observer, en rapport avec ces critiques, le ton différent avec lequel l'auteur de *La Science du gouvernement* polémique avec Harrington. L'*Océana* n'est pas insérée dans la série des utopies classiques par le biais d'une référence faite dans une note de sous-sol ; au contraire, Réal de Curban rappelle l'importance du modèle de la république vénitienne pour la forme de gouvernement mixte proposée par Harrington, et sa critique se limite au problème de la meilleure forme de gouvernement, que l'article tranche par une remarque succincte (« il prétend de faire voire que ce Gouvernement [le gouvernement monarchique] n'est pas le plus parfait, quoiqu'il soit le plus généralement établi dans le monde »<sup>26</sup>). La relative indulgence que Réal de Curban montre à Harrington doit être mise dans le contexte de ses idées politiques, exposées largement dans le premier volume de *La Science du gouvernement*. La tradition revendiquée explicitement par Réal de Curban est celle du droit naturel, et ses arguments pour la monarchie comme la meilleure forme de gouvernement et contre les formes de gouvernement mixtes proviennent de l'intérieur de cette tradition. Il s'agit, comme l'a prouvé Robert Derathé<sup>27</sup>, d'une ligne de pensée juridique qui prédomine dans l'espace allemand au XVIII<sup>e</sup> siècle et qui fait ressentir son influence, notamment par l'intermédiaire des traductions de Jean Barbeyrac, aussi sur le public français cultivé. Réal de Curban n'est pas un penseur politique origi-

nal par rapport à ses sources, parmi lesquelles une place importante est accordée aux textes de Samuel von Pufendorf. Cependant, dans ses démonstrations souvent éclectiques il y a certaines positions visibles qui mettent en exergue les limites de l'utopie par rapport à la théorie politique de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'un des problèmes importants abordés par Réal de Curban dans le premier volume de *La Science du gouvernement* est celui de la meilleure forme de gouvernement. Réal de Curban lui dédie un chapitre séparé à l'intérieur de son exposition, tout comme un autre représentant fameux du droit naturel, le suisse Jean-Jacques Burlamaqui ; bien que les arguments de Réal de Curban relèvent d'une position contraire à Burlamaqui, et que *La Science du gouvernement* contienne une très succincte biographie du Suisse et des références minimales aux théories de celui-ci, nous pouvons supposer que Réal de Curban accorde les dimensions d'un véritable essai à un problème que *Le droit de la nature et des gens* de Pufendorf expédie dans un seul paragraphe (VII, V, § XXII) sous l'influence du juriste suisse. Or, la discussion concernant la meilleure forme de gouvernement, tant dans le cas de Réal de Curban, qui se prononce pour la monarchie, reprenant à cette occasion une partie des arguments de Bossuet de la *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture-sainte*<sup>28</sup>, que dans le cas de Burlamaqui, qui argumente fort ingénieusement pour un régime qui se place en équilibre par rapport au danger équivalent de la tyrannie et du désordre social, donc pour une « Monarchie limitée » ou une « Aristocratie tempérée par la Démocratie »<sup>29</sup>, ne fait aucune référence aux textes utopiques, mais se limite à un choix entre les trois types conventionnels d'état, respectivement la monarchie, l'aristocratie ou la démocratie. Cependant, de la démonstration de Réal de Curban résultent deux positions importantes pour la critique de certaines propositions législatives utopiques comme celle de Harrington. D'abord, l'option de celui-ci pour la monarchie est accompagnée d'une analyse critique des modèles historiques de la république ou du gouvernement mixte : ni la Sparte de Lycurgue ni les régimes modernes de la Hollande ou de Venise, écrit Réal de Curban, ne se sont avérés immuns aux abus dont l'état monarchique est en général accusé. Certes, les conclusions de Réal de Curban sont loin d'être partagées par Burlamaqui, qui rappelle la Sparte de Lycurgue justement en qualité de modèle du régime tempéré qu'il propose, à côté de l'exemple contemporain de l'Angleterre. Les deux sont cependant d'accord sur un autre principe fondamental, déjà implicite dans les théories de Pufendorf, concernant la relation d'interdépendance entre le régime optimal de gouvernement et le caractère spécifique des habitants d'un certain état. Burlamaqui formule un argument qui réapparaît comme un lieu commun dans les textes des Lumières (« Je répondrai, que tous les bons Gouvernemens ne conviennent pas également à tous les Peuples, & qu'il il faut avoir égard en cela à l'humeur & au caractère des Peuples & à l'étendue des États »<sup>30</sup>), tandis que Réal de Curban théorise une dépendance égale des lois et des formes de gouvernement face aux circonstances (les deux sont « relatives aux mœurs hommes »<sup>31</sup>) ; il existe une « bonté absolue » d'un certain régime et une « relative », en fonction de la dimension de la population, du caractère des habitants et des perspectives économiques du territoire<sup>32</sup>. En ce qui concerne les dimensions de l'état, tant Burlamaqui que Réal de Curban proposent une proportionnalité entre le régime politique et le territoire : la monarchie convient mieux aux états plus étendus, tandis que l'aristocratie et la démocratie (Real

de Curban) ou l'aristocratie élective (Burlamaqui) sont recommandables pour les états plus petits ; dans ce cas, les deux continuent en fait un argument de nature historique de Pufendorf concernant l'incompatibilité entre la monarchie et la démocratie classique des cités grecques<sup>33</sup>.

Il est facile à anticiper dans ce cas les objections que Réal de Curban pourrait apporter à un état utopique si on considère sa vision restrictive concernant le fonctionnement optimal d'un état. Il est vrai que ces objections sont quasi-inexistantes dans l'analyse proprement dite des textes utopiques et nous pouvons les considérer au plus comme étant implicites dans la critique du texte de Harrington. Au contraire, *La Science du gouvernement* propose une autre série des critiques ponctuelles de l'utopie, dans une analyse de *l'Utopie* de More. Il faut remarquer le fait que Réal de Curban passe sous silence les problèmes éthiques qu'implique une société utopique et il ne se réfère que de façon tangentielle au paganisme des utopiens. Il est intéressé cependant par trois principes fondamentaux de l'organisation sociale de l'utopie, qu'il combat dans la conclusion de l'article « Morus » faisant des renvois dans les notes de sous-sol à ses propres expositions dérivées de la théorie du droit naturel :

*Il est temps de finir cet article qui n'est déjà que trop long. Le Lecteur y a vu qu'outré plusieurs autres défauts, le Gouvernement des Utopiens a trois fondemens également vicieux. I. Un partage absolument égal des biens & des maux entre les citoyens, idée Platonique dont j'ai fait voir l'illusion. II. Un amour pour le paix qui fait négliger les préparatifs de guerre, lesquels seuls peuvent entretenir le paix; le mépris de l'or & de l'argent qui seul peut faciliter l'échange des denrées, & un commerce devenu indispensable depuis la multiplication du genre humain.<sup>34</sup>*

Ces objections concernant l'égalité utopique, le délaissement de la préparation militaire et la déconsidération des bienfaits du commerce sont essentielles pour la réception de l'utopie dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons les retrouver, synthétisées, copiées ou sous la forme des critiques ponctuelles, dans la plupart des traités encyclopédiques qui s'arrêtent sur *l'Utopie* de More, dans les décennies qui suivent immédiatement l'apparition de *La Science du gouvernement*. Les remarques de Réal de Curban sont reprises dans un premier temps par Louis-Mayeul Chaudon dans son *Nouveau dictionnaire historique*, dans un court article biographique sur More accompagné d'une critique de *l'Utopie* (« Il voudroit établir un partage absolument égal des biens & de maux entre les citoyens: idée chimerique; il prêche un amour de la paix & un mépris de l'or, qui exposerait à des guerres continuelles de la part d'un voisin puissant & ambitieux. Enfin il voudroit que les fiancés se vissent tous nus avant de se marier »<sup>35</sup>); même si Chaudon ne reprend pas intégralement les objections de Réal de Curban et à la fin il introduit aussi une doléance propre, nous pouvons être sûrs qu'il s'inspire de *La Science du gouvernement*, étant donné le fait qu'une des ses critiques contre Voltaire, dans le *Dictionnaire anti-philosophique* (1767), concernant le problème de la meilleure forme de gouvernement, reprend ponctuellement les arguments de Réal de Curban pour la monarchie, citant intégralement le passage de *La Science du gouvernement* qui concerne l'impossibilité de

mettre en place un régime parfait<sup>36</sup>. Outre les éditions successives du dictionnaire de Chaudron, les idées de Réal de Curban sont disséminées aussi grâce à une reprise intéressante, avec parfois des modifications minimales, de l'article entier dédié à More dans *La Science du gouvernement*, d'abord dans le *Code de l'humanité, ou La législation universelle, naturelle, civile et politique* de Fortunato Bartolomeo De Felice (1778)<sup>37</sup>, ensuite dans le 25<sup>ème</sup> volume du *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique, diplomatique* de Jean-Baptiste Robinet, paru en 1782<sup>38</sup>. L'encyclopédie de Robinet consacre dans un volume ultérieur un chapitre séparé aussi à l'« Utopie », moins redevable en général au texte de Réal de Curban, mais qui exclut la mise en place d'un gouvernement utopique en Europe à cause des principes égalitaires et anti-mercantiles de celui-ci, reprenant dans une certaine mesure le lieu commun des rapports entre la dimension du territoire et la forme de gouvernement (« ... aucun de ces principes des Utopiens ne peut être applicable aux grands Etats qui composent l'Europe. L'inégalité des conditions, celle des richesses, le commerce, le luxe même, sont nécessaires par-tout, hors en Utopie. Mais, quand on imagine une république, & qu'on la suppose petite & isolée, on peut y adapter de pareilles idées »<sup>39</sup>). Un dernier exemple de traité encyclopédique, la quatrième partie de l'*Encyclopédie méthodique*, dédiée à l'économie et à la politique, parue en 1778 sous la signature de Jean-Nicolas Démeunier, contient un article sur « Utopie » qui paraphrase largement le texte de Réal de Curban soit directement, soit en s'inspirant de De Felice ou de Robinet<sup>40</sup>, éliminant les conclusions, mais non pas les critiques concernant l'égalité<sup>41</sup> et l'organisation militaire défectueuse des utopiens<sup>42</sup>.

Ainsi pouvons-nous parler d'un lieu commun des traités encyclopédiques d'après 1750, synthétisé pour la première fois par Réal de Curban, de la position critique face à l'égalitarisme utopien et face aux implications d'un régime utopique au niveau du pouvoir militaire et des échanges commerciaux. Si les références laconiques à des textes de nature utopique, dans le cadre de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, ne soutiennent pas une lecture similaire du rapport entre les Lumières et l'utopie, les textes politiques des Lumières peuvent nous fournir les preuves d'une crise des modèles canoniques (surtout de ceux antiques) de l'état, ce qui explique la réticence plutôt générale face à l'utopie. Pour remonter au début de cette crise, il faut revenir aux arguments politiques de Mandeville dans *La Fable des abeilles*, qui peuvent être compris, Istvan Hont l'a bien prouvé, comme une réponse à l'idéalisme politique de Fénelon dans *Télémaque*, qui résulte d'une superposition des modèles politiques antiques sur la forme et les fonctions de l'état moderne<sup>43</sup> ; il faut, cependant, remarquer que Mandeville ne se résume pas à démontrer l'échec d'un système politique basé sur des vertus publiques, comme la Bétique de Fénelon, mais il met face à face, comme des alternatives viables, une société prospère et puissante, basée sur le commerce et le pouvoir militaire, et une société fondée sur des vertus et à laquelle il esquisse encore une série des conditions :

*Mais souhaiteriez-vous d'avoir une Société où les règles de la frugalité & de l'honnêteté fussent généralement observées ? le meilleur moyen que la Politique puisse employer pour y réussir, est d'entretenir les Hommes dans leur simplicité naturelle. Ne faites aucun effort pour augmenter le nombre des Habitans. Resserez-les dans leur País, ne souf-*

*frez pas qu'il aient quelque communication avec les Etrangers, crainte qu'ils ne connoissent le superflu qui y règne. Eloignez-les de tout ce qui pourroit exciter leurs desirs, empêchez-les de perfectionner leur entendement.*<sup>44</sup>

Ce qui est implicite dans les théories de Mandeville c'est l'idée d'une liaison entre les deux vertus fondamentales qui se trouvent à la base d'une telle société, la frugalité et l'honnêteté, et les dimensions de l'état respectif (« Il en est de la *Frugalité* comme de la Probité. Un Homme pauvre, vertueux & frugal, n'est propres que pour les petites Sociétés, composées toutes entières d'Hommes, qui contens d'être pauvres, pourvu qu'ils soient libres, n'ont de desirs que pour la paix »<sup>45</sup>) ; l'analyse que *La Fable des abeilles* consacre à la Sparte de Lycurgue ne fait rien d'autre qu'exemplifier la position de Mandeville à cet égard : la frugalité de la Sparte n'est pas seulement vide de contenu, écrit Mandeville, n'ayant d'autre récompense que la tempérance même, mais elle est aussi peu enviable, puisqu'un état où les citoyens embrassent cette vertu sera toujours pauvre<sup>46</sup>.

Les modèles antiques de l'état sont ainsi soit révolus, dans une interprétation radicale des théories de Mandeville, soit applicables, mais à une petite échelle, une prémisse commune tant aux théories politiques qui se placent dans la tradition du droit naturel (Réal de Curban, Burlamaqui) qu'aux auteurs des Lumières. Montesquieu théorise en ce sens un rapport graduel entre la dimension du territoire et la forme de gouvernement spécifique à l'état respectif (*De l'esprit des lois*, VIII, 20<sup>47</sup>), en commençant avec la république, caractérisée par un territoire de faibles dimensions<sup>48</sup>, et arrivant au régime despotique, typique pour le territoire vaste d'un empire. C'est dans la même direction que nous pouvons interpréter la description de Rousseau des conditions nécessaires pour le régime démocratique, dans *Le Contrat social*, parmi lesquelles, la première est celle d'un état petit, qui rende possibles les délibérations populaire<sup>49</sup>. Tant chez Montesquieu que chez Rousseau, le régime démocratique est associé à un principe qui lui est caractéristique, respectivement la pratique de la vertu, et autour de cet argument nous pouvons voir se former, en France, une ligne de pensée républicaine, dont les manifestations sont souvent interprétées comme une partie de la pensée utopique des Lumières<sup>50</sup>. Ni Montesquieu ni Rousseau ne se déclarent cependant en faveur d'un régime démocratique ; au contraire, le problème du meilleur régime politique, éludé succinctement par Rousseau dans le *Contrat Social* (« On a, de tout temps, beaucoup disputé sur la meilleure forme de gouvernement, sans considérer que chacune d'elles est la meilleure en certains cas, et la pire en autre »<sup>51</sup>), devient secondaire dans la pensée des Lumières par rapport à deux autres problèmes : d'un côté, le rapport entre les caractéristiques locales des états et la forme de gouvernement qui leur est propre, un des sujet généraux *De l'esprit des lois* et thème d'un chapitre du *Contrat social*<sup>52</sup> ; et de l'autre, le rôle extrêmement important de l'économie politique dans la détermination de la forme optimale que peut prendre un état – ici Rousseau ne se réfère plus à la meilleure forme de gouvernement, mais à ce qu'il appelle « signes d'un bon gouvernement », introduisant comme variable principale en ce sens la population<sup>53</sup>.

Montesquieu se réfère encore dans des termes quasi-utopiques au modèle de la Sparte de Lycurgue, qu'il équivaut aux expériences sociales modernes, comme celui conduit par William Penn aux États-Unis ou celui des jésuites de Paraguay<sup>54</sup>. L'auteur de *l'Esprit*

des lois garde, ainsi, dans certaines conditions, la possibilité d'une société qui prolonge le modèle grec :

*Ceux qui voudront faire des institutions pareilles, établiront la communauté de biens de la République de Platon, ce respect qu'il demandait pour les dieux, cette séparation d'avec les étrangers pour la conservation des mœurs, et la cité faisant le commerce, et non pas les citoyens ; ils donneront nos arts sans notre luxe, et nos besoins sans nos désirs.<sup>55</sup>*

Le passage est cité intégralement par le chevalier de Jaucourt, dans l'article « République de Platon » de l'*Encyclopédie*<sup>56</sup>, étant aussi une des rares allusions aux projets utopiques dans le cadre de celle-ci. Malgré cette reprise, les opinions de Montesquieu sont critiquées ponctuellement par Voltaire, dans un de ses textes publiés pour la première fois à Genève en 1778, *Commentaire sur quelques principales maximes de l'Esprit des lois*. Voltaire affirme être sceptique quant à l'exactitude de la transmission historique de la législation de Sparte et traite ironiquement l'analyse idéalisée de Montesquieu concernant les expériences sociales des États-Unis et de Paraguay ; les jésuites, écrit Voltaire, auraient masqué habilement les cruautés infligées à la population de Paraguay, tandis qu'une société comme celle de William Penn ne saurait tenir début tout en pratiquant, dans ses rapports avec l'Angleterre, l'attitude pacifiste pour laquelle Montesquieu ne trouve que des louanges<sup>57</sup>.

Les critiques de Voltaire à l'adresse de Montesquieu sont un bon exemple pour la relation ambiguë des penseurs des Lumières avec le problème de l'utopie. Malgré de nombreuses allusions au caractère applicable des principes utopiques, provenant, la plupart des fois, des textes de nature hétérogène, qui peuvent être ordonnés progressivement dans une histoire de la réception positive de l'utopie, comme l'a fait Bronislaw Baczkowski<sup>58</sup>, les textes utopiques (voire les pratiques utopiques dans le cas de Voltaire) sont mis, en même temps, face à des objections de nature politique ou économique qui amplifient une critique déjà existante des « républiques imaginaires » classiques. Il est intéressant de discuter de ce point de vue comment intègrent ces nouvelles objections une littérature qui se place dans le cadre formel ou thématique du genre utopique, tel qu'il était compris à la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais qui peut être interprétée rétrospectivement aussi dans une tradition de l'anti-utopie.

Un premier exemple en ce sens le constitue le dernier des trois essais concernant l'utopie de *Various Prospects of Mankind, Nature, and Providence*, de Robert Wallace. Sous l'influence de More et Hume, Wallace définit d'abord les conditions dans lesquelles un système utopique peut être mis en place ; au-delà des réformes sociales nécessaires (l'éradication de la propriété, la création d'une structure égalitaire), l'accent tombe sur la fonction essentielle du gouvernement utopique, respectivement celle de contrôler les mœurs (*to regulate manners*)<sup>59</sup>. Wallace ne s'arrête cependant pas à la description de l'harmonie et de la prospérité d'un tel état, mais il essaie d'anticiper l'évolution future de ce modèle de gouvernement dans la mesure où il serait appliqué à une large échelle. L'utopie se trouve confrontée avec les lois implacables de la population ; la croissance non-contrôlée du nombre d'habitants<sup>60</sup>, suggère Wallace, mènerait finalement soit à des mesures de contrôle injustes du gouvernement utopique (l'exemple de *Various Prospects* est celui de l'interdiction des mariages), soit à un retour à l'état antérieur, vicié, de l'hu-

manité, du fait de la lutte inévitable pour la survivance. La vision de Wallace, singulière au moment de son apparition, crée ainsi le cadre de discussion des polémiques concernant le progrès et la possibilité d'une égalité utopique future, polémiques dans lesquelles s'engagent des auteurs comme William Godwin, Condorcet ou Malthus<sup>61</sup>.

Si Wallace problématisait l'utopie dans la perspective exclusive de la population, *Histoire des Galligènes* de Charles François Tiphaigne de la Roche, parue en 1765, offre une image plus complexe des critiques auxquelles l'utopie était soumise à l'époque. La structure narrative ingénieuse du texte, qui permet la mise en question de la société utopique, a été déjà mise en exergue par Volker Langenberger : il y a dans *Histoire de Galligènes* une tension entre les opinions des personnages qui habitent dans l'état des Galligènes et les critiques du protagoniste, Duncan, naufragé sur leur île, critiques qui sont à leur tour contredites par les interventions succinctes du narrateur<sup>62</sup>. Le résultat en est ambigu : le texte ne fait plus les traditionnelles références ironiques à la situation de l'Europe en comparaison avec l'état de la société utopique et il renverse ce rapport, permettant à un Européen, Duncan, de rectifier les divers usages utopiens. *L'Histoire des Galligènes* nous met ainsi devant une série des problèmes irrésolus, liés à la fois à la morale et à la politique. Duncan est dans une certaine mesure un moraliste typique pour son siècle, prêt à accuser l'altruisme utopique d'être vieillit<sup>63</sup>, ses objections ne s'arrêtent pourtant pas à cet aspect-ci, et il propose, du point de vue politique, d'autres critères de gouvernement pour l'état de Galligènes. Un premier critère est celui de la population : Duncan s'oppose à une réglementation artificielle, typique pour les systèmes utopiques, de la population, (« Une principe que toute saine politique doit se proposer, disoit-il, c'est de favoriser la population »<sup>64</sup>). Or, comme le suggère Duncan dans ce qui suit, il faut que celui qui dirige prenne des mesures habiles pour encourager la natalité : il propose en ce sens soit la réorientation des activités économiques vers les biens de luxe (« On s'est avisé d'introduire & de favoriser de toutes ses forces, les arts purement de luxe »<sup>65</sup>), soit l'utilisation efficiente du territoire par une redistribution d'une partie de la population existante dans les régions moins peuplées et moins fertiles (« Outre cela, nous avons des terres stériles, & nous avons dit, plaçons là des hommes qui multiplient, & qui tirent, comme il pourront, leur nourriture de ces territoires ingrats »<sup>66</sup>). La superposition de certaines théories qui sont liées à l'économie politique du XVIII<sup>e</sup> siècle sur le modèle de la société utopienne des Galligènes est manifeste dans ces pages ; Duncan même est forcé de reconnaître, un peu ironiquement, qu'il s'agit de quelques modèles théoriques dont l'efficacité est loin d'être incontestable (« Mais cela [l'augmentation de la population] viendra : au moins tous nos livres disent que cela doit venir »<sup>67</sup>). Cela ne l'empêche pas cependant d'utiliser une grille interprétative similaire en ce qui concerne un deuxième aspect de la société des Galligènes, respectivement, leur pacifisme, auquel le narrateur même fait référence dans la description initiale des habitants de l'île sur laquelle Duncan fait naufrage (« Leur histoire seroit une mauvaise école pour un militaire. [...] Ils ne s'exercent à l'art militaire, que pour se défendre, s'il arrivoit qu'ils fussent attaqués »<sup>68</sup>). Dans une discussion sur le rôle des vertus héroïques dans le maintien d'un système politique, Duncan se sert de l'évidence des faits, faisant allusion à une imminente révolte de certains des Galligènes, pour prouver la nécessité d'assurer un système politique contre les éventuels conflits internes (« De mauvais citoyens ne vont-ils pas s'ar-

mer contre la République? De meilleurs citoyens ne s'armeront-ils pas pour sa défense? »<sup>69</sup>). L'argument cynique de Duncan se dirige ainsi contre l'harmonie censée être éternelle de la société utopique ; le déclenchement effectif de la révolte dans la dernière partie du texte ne fait rien d'autre que confirmer son point de vue.

La nouveauté des critiques de Wallace et Tiphaigne de la Roche concernant l'utopie vient donc d'une superposition de certains principes politiques et économiques sur le fonctionnement des systèmes utopiques ; dans le cas de Tiphaigne de la Roche il ne faut pas sous-estimer non plus la composante éthique de ses objections, où on peut entrevoir un possible dialogue avec Mandeville. Cependant, la suggestion la plus subversive des deux auteurs est celle qui dit que les utopies évoluent elles aussi selon des lois similaires à celles des états réels. De façon ironique, cette démythisation du statut de modèle politique idéal de l'utopie, ne fait pas que précéder les discussions ultérieures concernant la possibilité de sa mise en pratique, mais elle établit aussi, partiellement, les termes dans lesquels se discussions vont être menées.



## Notes

1. À voir Hans-Günter Funke, « L'évolution sémantique de la notion d'utopie en français », in Hinrich Hudde, Peter Kuon (dir.), *De l'Utopie à l'Uchronie. Formes, significations, fonctions*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1988, p. 24-28.
2. Peter Kuon, « Utopie et anthropologie au siècle des Lumières ou : la crise d'un genre littéraire », in Hinrich Hudde, Peter Kuon (dir.), *De l'Utopie à l'Uchronie*, p. 54, n. 23.
3. *Ibid.*, p. 49-62.
4. Tous les textes de Kuon mentionnés (*Cleveland, Les voyages de Gulliver, La fable des abeilles* et *Histoire des Galligènes*), à l'exception de celui de Voltaire, sont discutés en leur qualité de textes anti-utopiques exemplaires par Raymond Trousson dans « L'utopie en procès au siècle des Lumières », in J. Macary (dir.), *Essays on the Age of Enlightenment in Honor of Ira O. Wade*, Genève, Droz, 1977, p. 313-327, et sont repris comme tels par la bibliographie critique, voir par exemple Jean-Michel Racault, *L'utopie narrative en France et en Angleterre, 1675-1761*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1991, p. 514-593 (*Les voyages de Gulliver*), p. 601-659 (*Cleveland*) et p. 109-127 (*La fable des abeilles*).
5. V. Kuon, « Utopie et anthropologie au siècle des Lumières ou : la crise d'un genre littéraire », p. 61.
6. À voir dans ce sens les textes qui préfigurent cette vision désenchantée sur la nature humaine chez Kuon, *ibid.*, p. 50-53 (Denis Veiras, *Histoire des Sévarambes*) et Racault, *L'utopie narrative en France et en Angleterre*, p. 441-513 (Veiras, mais surtout *La Terre australe connue* de Gabriel de Foigny).
7. Frank E. Manuel, Fritzie P. Manuel, *Utopian Thought in the Western World*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard University Press, 1979, p. 10.
8. *L'Utopie de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre ; Idée ingénieuse pour remédier aux malheurs des hommes ; et pour leur procurer une félicité complète. Cet ouvrage contient le plan d'une République dont les Lois, les Usages et les Coutumes tendent uniquement à faire faire aux Sociétés Humaines le passage de la Vie dans toute la douceur imaginable. République, qui deviendra infailliblement réelle, dès que les Mortels se conduiront par la Raison.*

9. *Bibliothèque ancienne et moderne*, t. VII, partie première, Amsterdam, Chez David Mortier, 1717, p. 213-214 : « Le livre second, comme l'on sait, contient la République d'Utopie; où tout n'est pas practicable, & ne peut pas même être approuvé. On doit néanmoins dire, avec Morus, qu'il y a bien des choses, qu'on peut plutôt souhaiter, qu'espérer, dans les Etats de l'Europe ».
10. Aubrey Rosenberg (dir.), *Nicolas Gucudeville and His Work (1652-172?)*, La Hague, Martinus Nijhoff, 1982, p. 105.
11. Gaspard de Réal de Curban, *La Science Du Gouvernement, contenant l'examen des principaux ouvrages composés sur des matières de gouvernement*, Amsterdam, Chez Arkstée & Merkus, 1764, t. VIII, p. 594-595.
12. À voir en ce sens Georges Benrekassa, *Le concentrique et l'excentrique : Marges des Lumières*, Paris, Payot, 1980, « Le savoir de la fable et l'utopie du savoir : Textes utopiques et recueils politiques, 1764-1788 », p. 125-153.
13. *Ibid.*, p. 126-127 ; pour la reprise de l'idée par Jean-Michel Racault, voir Racault, *L'utopie narrative en France et en Angleterre*, p. 161-162 ; à voir aussi notre article, « L'utopie à l'âge classique. Quelques éléments pour la fondation d'un genre littéraire », in *Cahiers Echinox*, vol. 22, 2012, p. 257-268.
14. Gabriel Naudé, *La bibliographie politique du Sr. Naudé contenant les livres & la methode necessaires à estudier la politique*, Paris, Chez la Veuve de Guillaume Pelé, 1642, p. 45 (*l'Utopie, La Cité du Soleil, Mundus alter et idem*) ; Charles Sorel, *La bibliothèque françoise*, Paris, Par la Compagnie des Libraires du Palais, 1664, p. 61-62 (*l'Utopie, L'Histoire du grand et admirable royaume d'Antangil*).
15. Carl Arnd, *Bibliotheca-politico heraldica selecta*, Rostock & Leipzig, Johann Heinrich Rusworm, 1705, p. 400-408 ; Johann Albert Fabricius, *Bibliographia antiquaria*, Hamburg & Leipzig, Christian Liebbezeit, 1713, p. 490-491.
16. Pierre Desfontaines, « Preface du traducteur », in Jonathan Swift, *Voyages de Gulliver*, Paris, Chez Gabriel Martin, Hyppolite-Louis et Jacques Guerin, 1727, t. I, p. xiii-xiv ; Nicolas Lenglet Dufresnoy, *De l'usage des romans, ou l'on fait voir leur utilité & leurs differens caracteres*, t. II, *Bibliothèque des romans, avec des remarques critiques sur leur choix & leurs différentes éditions*, Amsterdam, Chez la Veuve de Poilars, 1734, p. 270-278 ; pour une liste plus étendue de séries utopiques, v. Jean-Michel Racault, *L'utopie narrative en France et en Angleterre*, p. 162.
17. Johann Heinrich Samuel Formey, *Conseils pour former une bibliotheque peu nombreuse, mais choisie*, Berlin, Chez Ambr. Haude et J.C. Spener, 1746, p. 40 (textes mentionnés : *Les Voyages de Gulliver, Le Nouveau Gulliver, l'Utopie, l'Histoire des Sévarambes, Le Voyage souterrain de Niels Klim*) ; *Principes élémentaires des belles-lettres*, Berlin, Chez Jean Jaspersd, 1760, p. 248-249 (la liste de textes est similaire, à l'exception de *Voyages de Jacques Massé* et de *La Nouvelle Atlantide*).
18. Par exemple chez William Temple, « An Essay on Popular Discontents », 1696 (« The Republick of Plato, the Principality of Hobbs, the Rotation of Oceana, have been all Indicted and found guilty of many Faults, or of great Infirmities », cf. Marcus Walsh (dir.), *A Tale of a Tub and Other Works*, The Cambridge Edition of the Works of Jonathan Swift, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, n. 7, p. 339) or dans *Gentleman's Magazine*, 1734 (« A Whig out of Power, ever since the Revolution, hath been a kind of State Enthusiast, his Head is turned with dreaming of a Rotation of Power, from Harrington's Oceana, Plato's Commonwealth, Sir Thomas Moore's Utopia, and other visionary Schemes of Government. », *Gentleman's Magazine: Or, Monthly Intelligencer. For the Year 1734*, Londres, s. d., p. 375).
19. À voir David Hume, « Idea of a Perfect Commonwealth », in Gregory Claeys (dir.), *Utopias of the British Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 58 ; Robert Wallace, *Various Prospects of Mankind, Nature, and Providence*, London, Printed for A. Millar, 1761, p. 36-37 ; Louis de Beausobre, *Introduction générale à l'étude de la politique, des*

- finances et du commerce*, Amsterdam, Chez J.H. Schneider, 1765, t. I, p. 5 : « Platon a donné sa République : Thomas Morus son Utopie : Harrington son Ocrana [sic] : Le célèbre M. Hume est auteur d'un quatrième plan. Les deux premiers supposent des hommes, tels qu'il ne s'en trouvera jamais : Harrington & Hume, quoiqu'avec des vues différentes, veulent tous les deux que le gouvernement passe d'un main dans l'autre ».
20. Gaspard de Réal de Curban, *La Science Du Gouvernement*, t. I, p. 325.
  21. *Ibid.*, t. VIII, art. « Platon », p. 16.
  22. *Ibid.*, p. 16-17.
  23. À voir une note de l'article „Hobbes” du *Dictionnaire historique et critique*: „Qu'on fasse ce qu'on voudra, qu'on bâtisse des systèmes meilleurs que la République de Platon, que l'Utopie de Morus, que la République du soleil de Campanella &c. toutes ces belles idées se trouveroient courtes & defectueuses, des qu'on les voudroit reduire en pratique. Les passions des hommes qui naissent les unes des autres dans une variété prodigieuse, ruineroient bientôt les esperancesqu'on auroit conçus de ces beaux systèmes”, in Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, t. II, Rotterdam, Chez Michael Bohm, 1720, p. 1479.
  24. Pour une comparaison, voir [William Warburton], *Dissertations sur l'union de la religion, de la morale, et de la politique : tirées d'un ouvrage de M. Warburton*, Londres, Chez Guillaume Darrés, 1742, t. I, p. 47.
  25. *Ibid.*, p. 46.
  26. Gaspard de Réal de Curban, *La Science Du Gouvernement*, t. VIII, p. 640.
  27. Robert Derathé, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, Vrin, 1995, p. 28-33.
  28. Gaspard de Réal de Curban, *La Science Du Gouvernement*, t. I, p. 357-366.
  29. Jean-Jacques Burlamaqui, *Principes du droit politique*, Amsterdam, Chez Zacharie Chastelain, 1751, II, II, § IX, § XIV, § XLIV, p. 87, 88, 97.
  30. *Ibid.*, II, II, § XLVI, p. 97.
  31. Gaspard de Réal de Curban, *La Science Du Gouvernement*, t. I, p. 366.
  32. *Ibid.*, p. 367 : « C'est sur les idées dominantes dans une Nation, c'est relativement au nombre du peuple, à ses inclinations, à ses charges, à la situation & à la fertilité du pays, que l'Etat doit être fondé ».
  33. À voir la note (3) de Barbeyrac dans sa première édition de la traduction du travail *Le droit de la nature et des gens*, Samuel von Pufendorf, *Le droit de la nature et des gens ou Systeme general des principes les plus importants de la morale, de la jurisprudence, et de la politique*, Amsterdam, Chez Henri Schelte, 1706, t. II, p. 261-262 ; les passages essentiels se trouvent à la page 261 : « Or un Etat si petit demande un Gouvernement Démocratique, ou une Aristocratie modérée ; la Monarchie ne lui convient point du tout, à moins que ce ne soit un Gouvernement comme celui qu'Aristote appelle *Roiaume du tems des Héros*, c'est-à-dire, une Monarchie où le Prince conseille plutôt qu'il ne commande, & se fait obeir par la haute idée qu'il donne de son mérite, plutôt que par force ou par crainte » ; « Il n'est pas moins absurde d'établir un Gouvernement Monarchique dans un Etat borné aux environs d'un seule Ville, que d'introduire la Démocratie dans un Etat, dont les terres occupent une vaste étendue de Pais ».
  34. Gaspard de Réal de Curban, *La Science Du Gouvernement*, t. VIII, p. 606.
  35. Louis-Mayeul Chaudon, *Nouveau dictionnaire historique*, Paris, Chez Le Jay, 1772, t. IV, 1<sup>re</sup> partie, p. 631 ; la première édition du dictionnaire de Chaudon apparaît en 1766, mais le fragment cité n'apparaît ni dans celle-ci ni dans la suivante (1769), il y a seulement une référence au modèle de la *République* de Platon.
  36. Louis-Mayeul Chaudon, *Dictionnaire anti-philosophique*, Avignon, Chez La Veuve Girard & François Seguin, 1767, art. « Etats », p. 111-114 ; pour la position de Réal de Curban, voire la note 20.

37. Fortunato Bartolomeo De Felice, *Code de l'humanité, ou La législation universelle, naturelle, civile et politique*, Yverdon, Dans l'imprimerie de M. De Felice, 1778, t. IX, p. 490-498.
38. Jean-Baptiste Robinet, *Dictionnaire universel des sciences morale, économique, politique, diplomatique, ou Bibliothèque de l'homme d'état et du citoyen*, Londres, Chez les Libraires Associés, 1782, t. XXV, p. 247-256.
39. *Ibid.*, 1783, t. XXIX, p. 666.
40. Jean-Nicolas Démeunier, *Encyclopédie méthodique. Economie politique et diplomatique*, Paris & Liège, Chez Panckoucke, Chez Plomteux, 1788, t. IV, p. 675; les passages similaires se réfèrent surtout à la réputation non-méritée de More en tant qu'écrivain politique ou aux défauts de la version de Gueudeville de l'*Utopie*.
41. *Ibid.*, p. 676.
42. *Ibid.*, p. 678 : « Ce qu'en dit Morus [sur l'art militaire] n'est propre qu'à faire voir que pour subjuguier l'*Utopie*, il suffiroit, à qui voudroit conquerir cette isle, de savoir faire la guerre ».
43. À voir Istvan Hont, « The early Enlightenment debate on commerce and luxury », in Mark Goidie, Robert Wokler (dir.), *The Cambridge History of Eighteenth-Century Political Thought*, New York, Cambridge University Press, 2006, p. 379-418.
44. Citation d'après la première traduction française du texte, Bernard de Mandeville, *La fable des abeilles, ou Les fripons devenus honnêtes gens. Avec le commentaire, où l'on prouve que les vices des particuliers tendent à l'avantage du public*, Londres, 1740, t. I, « Remarque Q », p. 228-229.
45. *Ibid.*, t. I, « Remarque K », p. 106.
46. *Ibid.*, t. I, « Remarque X », p. 323-325.
47. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, Garnier Frères, 1944-1945, t. I, p. 134.
48. À voir aussi *ibid.*, VIII, 16, p. 131.
49. *Du contrat social*, III, 4, in Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres politiques*, Paris, Bordas, 1989, p. 300.
50. À voir en ce sens Keith Michael Baker, « Transformations of Classical Republicanism in Eighteenth-Century France », *The Journal of Modern History*, vol. 73, no. 1, 2001, p. 32-53 ; Johnson Kent Wright, « The Enlightenment », in Edward Berenson, Vincent Duclert, Christophe Prochasson (dir.), *The French Republic: History, Values, Debates*, Ithaca, Cornell University Press, 2011, p. 11-18.
51. Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres politiques*, III, 3, p. 298.
52. *Ibid.*, III, 8, p. 308-312.
53. *Ibid.*, III, 9, p. 312-313, l'idée est reprise dans l'*Encyclopédie* par le chevalier Jaucourt dans l'article « Gouvernement ».
54. Montesquieu, *De l'esprit des lois*, IV, 6, p. 39-41.
55. *Ibid.*, p. 41.
56. *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neuchâtel, Chez Samuel Faulche, 1765, t. XIV, p. 159.
57. Voltaire, *Œuvres complètes de Voltaire*, s. l., De l'Imprimerie de la Société littéraire typographique, 1784, t. 29, p. 368-470.
58. Bronislaw Baczko, « Utopies, utopistes, réformateurs », in Bronislaw Baczko, *Lumières de l'utopie*, Paris, Payot & Rivages, 2001, p. 40-64.
59. Robert Wallace, *Various Prospects*, p. 92-93.
60. *Ibid.*, p. 114 : « mankind would increase so prodigiously, that the earth would at last be overstocked, and become unable to support its numerous inhabitants ».
61. À voir en ce sens l'interprétation contextuelle des positions de Wallace par rapport à la pensée de Hume, ainsi qu'une esquisse du prolongement du débat lié à la population au cours

- du XVIII<sup>e</sup> siècle dans Robert B. Luehrs, « Population and Utopia in the Thought of Robert Wallace », *Eighteenth-Century Studies*, no. 3, vol. 20, 1987, p. 313-335.
62. Volker Langenberger, « Tiphaigne de la Roche et son *Histoire des Galligènes* », in Hinrich Hudde, Peter Kuon (dir.), *De l'Utopie à l'Uchronie*, p. 63-73.
63. Charles François Tiphaigne de la Roche, *Histoire des Galligènes, ou Mémoires de Duncan*, Amsterdam, Chez Arkstée & Merkus, 1765, t. II, p. 32-22 : « Si nous croyons Duncan, nous laissons les Galligènes fort en arrière, à l'égard de la morale. 'Croit-on, dit-il, qu'ils ne sçavent pas encore que l'intérêt personnel est le seule mobile de tous les actions des hommes' ».
64. *Ibid.*, t. I, p. 100.
65. *Ibid.*, t. I, p. 112.
66. *Ibid.*, t. I, p. 113.
67. *Ibid.*, t. I, p. 113; à remarquer la similarité entre ce fragment et la critique des théories mercantilistes du roman allégorique *Giphantie*, publié par Tiphaigne de la Roche en 1760 : « *Qu'ils on bien rencontré, ces spéculateurs profonds, qui vous ont dit : Voulez-vous faire fleurir un état ? favorisez la population ; car la force & la richesse réelle consistent dans le grand nombre des citoyens. Pour favoriser la population, étendez de plus en plus le commerce, établissez des manufactures, introduisez des arts de toute espèce : & pour consommer les superfluités, appelez le luxe. Que vos fastes conservent précieusement les noms de ceux qui vous ont ouvert cette voie admirable* », Charles François Tiphaigne de la Roche, *Giphantie*, A Babylone [Paris], Durand, 1760, t. II, p. 129-130.
68. Charles François Tiphaigne de la Roche, *Histoire des Galligènes*, t. I, p. 18.
69. *Ibid.*, t. II, p. 22.

### Abstract

#### The Enlightenment's critique of utopia and the issue of anti-utopia

The first half of the 18<sup>th</sup> century was equally marked by a number of attempts to classify utopian works into an independent category of its own and by the emergence of a modern, critical view of the classical ideal of the community of virtues, as it was embodied by 16<sup>th</sup>- and 17<sup>th</sup>-century utopias. As this paper suggests, towards the middle of the 18<sup>th</sup> century this ethical critique of utopia was incorporated into a larger set of arguments, both ethical and political, directed against utopian works. This shift is best noticeable in Gaspard de Réal de Curban's encyclopedic treatise *La Science du Gouvernement*, mainly a product of the natural law tradition, but it has its parallel theoretical equivalent in the political positions of the French Enlightenment. Charles François Tiphaigne de la Roche's anti-utopian narrative *Histoire des Galligènes* and Robert Wallace's account of the inevitable decay of an utopian government in his *Various Prospects* are both symptomatic of this critical reappraisal of utopia.

### Keywords

anti-utopia; utopian genre; political theory; Enlightenment; natural law.